



Adoption d'un neveu, d'une niece

Par **Noirr**, le **18/07/2019** à **00:00**

Bonsoir.

J'ai 39 ans,

Mon papa et ma maman sont décédés. Mon oncle, frere de ma maman veut m'adopter.

Quels pourraient etres les avantages à en tirer à part changer de nom.

Qu'est ce qui changera dans ma vie.

Aurais je les memes droits que sa fille legitime, ma cousine s'il me fait un don, serai je heritiere avec les memes droits que ma cousine.

Merci.

Par **marie076**, le **18/07/2019** à **09:26**

Bonjour,

Tout dépend du type d'adoption s'il s'agit d'une adoption plénière vous aurez exactement les mêmes droits que ses autres enfants. Toutefois il y a des conditions d'âge

Je vous mets en lien les différences entre l'adoption simple et plénière pas mal fait

<https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/588-adoption-simple-et-adoption-pleniere-conditions-et-procedure#l-adoption-pleniere>